

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 2 juin 2025, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #2 - Gino Tanguay
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #5 - Samuel Larochele
Siège #6 - Étienne Ménard

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

01-06-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 3.1 - Séance ordinaire du 5 mai 2025
4 - FINANCES
 4.1 - Approbation des comptes à payer
5 - ADMINISTRATION
 5.1 - Rapport budgétaire
 5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers
 5.3 - Ajout au procès-verbal du 3 février 2025, résolution 21-02-25
 5.4 - Dépôt du Programme de prévention Santé, sécurité et qualité du travail 2025-2026
 5.5 - Campagne annuelle Moisson Beauce
 5.6 - Fondation du coeur Beauce-Etchemins
 5.7 - Nomination d'un représentant à la CADMS
 5.8 - Nouvelle présentation projet Signature des Etchemins
 5.9 - Remboursement des passes journalières au Parc du Massif du sud
6 - VOIRIE
 6.1 - PAVL - volet double vocation
 6.2 - Achat de signalisation
7 - SÉCURITÉ INCENDIE - ENTENTE POUR L'ACHAT D'UN SYSTÈME D'AIR RESPIRABLE
8 - LÉGISLATION
 8.1 - Avis de motion du Règlement 384-25 abrogeant le règlement 355-22
9 - CORRESPONDANCE
 9.1 - Invitation à l'AGA de Parentaime
 9.2 - Invitation à l'AGA de Nouvel-Essor
 9.3 - Invitation à l'AGA de l'Essentiel des Etchemins
 9.4 - Invitation à l'AGA du Carrefour jeunesse emploi
 9.5 - Remerciement des organisatrices du Country Aunts
10 - VARIA
 10.1 - AGRO AUX ETCHEMINS
11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-06-25

3.1 - Séance ordinaire du 5 mai 2025

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

03-06-25

4.1 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 220 256,17 \$ pour le mois de mai 2025 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Stéphanie Lamontagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Stéphanie Lamontagne
Directrice générale et greffière-trésorière

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de mai est remis à chaque membre du conseil municipal.

5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers

A tour de rôle, le maire et les conseillers font un résumé de leurs activités du dernier mois.

04-06-25

5.3 - Ajout au procès-verbal du 3 février 2025, résolution 21-02-25

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 21-02-25 le 3 février 2025, aux termes de laquelle il souhaitait inclure le pluvial à la demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme PRIMEAU 2023.

ATTENDU QUE 2 options avaient été proposées au Conseil et que le Conseil souhaitait privilégier l'option avec le pluvial pour les rues Mercier et Maurice ainsi qu'un tronçon à l'extrémité sud de la rue Principale.

ATTENDU QUE le procès-verbal tel qu'adopté le 3 mars 2025, omettait de préciser quelle option avait été retenue et qu'il est nécessaire de régulariser le tout en

précisant qu'il s'agit de l'option 2 présentée par Tetra Tech QI Inc. le 31 janvier 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Tanguay,
et résolu à l'unanimité des conseillers,

D'AUTORISER l'ajout de "(option 2)" au procès-verbal du 3 février 2025, résolution 21-02-25, de sorte que la phrase de la première résolution se lise désormais comme suit comme si cela avait été originalement indiqué:

D'INCLURE la portion relative au pluvial dans la demande d'aide financière à être présentée (**option 2**).

ADOPTÉE

5.4 - Dépôt du Programme de prévention Santé, sécurité et qualité du travail 2025-2026

Il y a dépôt du Programme de prévention santé, sécurité et qualité du travail 2025-2026.

05-06-25

5.5 - Campagne annuelle Moisson Beauce

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE FAIRE UN DON de 100\$ à l'organisme Moisson Beauce.

ADOPTÉE

06-06-25

5.6 - Fondation du cœur Beauce-Etchemins

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE FAIRE UN DON de 100\$ à la Fondation du cœur Beauce-Etchemins.

ADOPTÉE

07-06-25

5.7 - Nomination d'un représentant à la CADMS

ATTENDU QUE selon l'article 5.3 des règlements de régie interne de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud, la Municipalité de Saint-Magloire a l'obligation d'être représentée par un élu pour siéger au poste no. 7 de la CADMS;

ATTENDU QUE M. Daniel Thibault, maire, occupait ce poste mais que son mandat se terminait le 30 avril 2025.

ATTENDU QUE M. Daniel Thibault s'est dit prêt à poursuivre à cette fonction jusqu'aux prochaines élections municipales à venir le 2 novembre prochain.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE NOMMER M. Daniel Thibault, maire, pour représenter la Municipalité de St-Magloire, au siège no. 7 de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud, pour une période de deux ans ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION : - Demande au Fonds Signature innovation : Les Etchemins, région naturelle aux mille et un panoramas - Jardin entre ciel et terre

CONSIDÉRANT QUE l'un des plus beaux points d'intérêts naturels de Saint-Magloire et même de la MRC des Etchemins est le Jardin entre ciel et terre situé sur le rang du Lac, de par sa position en altitude permettant une vue panoramique exceptionnelle;

CONSIDÉRANT QU'un jardin de plantes médicinales avait été créé à cet endroit il y a plus de 10 ans et que, malgré la bonne volonté des bénévoles, plusieurs de ces plantes ont envahi les voisines et qu'un gros travail de réaménagement est à faire;

CONSIDÉRANT QUE certaines plantes médicinales sont perçues comme de la mauvaise herbe par les néophytes et que cela peut nuire en partie à l'appréciation du site;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles souhaitent préserver le volet médicinal du jardin, en y intégrant des végétaux plus attrayants;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles ont le souci de contribuer à la préservation des insectes pollinisateurs et des papillons, dont plusieurs sont menacés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de bénévoles du jardin souhaite que ce lieu en devienne un intergénérationnel et que les enfants, parents et grands-parents y participent;

CONSIDÉRANT QUE le jardin est la porte d'entrée des Sentiers les verts boisés où plusieurs activités se tiennent pendant les 4 saisons (jeux d'hébertisme dès le printemps, randonnées et jeu d'évasion en été, parcours effrayant pour l'Halloween, sortie de raquettes nocturne en février etc.)

CONSIDÉRANT QU'afin d'offrir plus d'emplacements de détente et de favoriser encore plus l'accès au site sur les 4 saisons, il serait requis d'ajouter certains éléments comme du mobilier fixe, des tuiles, des tables à pique-nique, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la publicisation de ce site est nécessaire afin de faire découvrir ce joyau par un maximum de personnes et que le comité des Fleurons du Québec avait émis en 2024 la recommandation de placer des enseignes de Bienvenue plus près des entrées nord et sud du village;

CONSIDÉRANT QUE pour encore plus apprécier les différents éléments du panorama, l'ajout d'une "longue vue fixe" a été envisagé, celle-ci pouvant également être utilisée lors des soirées d'observation des étoiles ou des météorites qui s'y tiennent;

CONSIDÉRANT QUE l'une des actions mentionnées dans la planification stratégique de la Municipalité est de déployer des initiatives pour mettre en valeur les attraits que la Municipalité possède, afin de maximiser l'utilisation des lieux;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin identifié par le plan d'action 2022-2025 de la Politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour le champ d'actions qui concerne les espaces extérieurs et les bâtiments, notamment les paysages, le Mont Bonnet, les sentiers pédestres et les installations extérieures;

CONSIDÉRANT QUE tant les visiteurs que les citoyens auraient avantage à ce que ces installations soient réalisées,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Hélène Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER une demande d'aide financière au montant de 78010 \$ auprès de la MRC des Etchemins dans le cadre de l'appel à projets : Les Etchemins, région naturelle aux mille et un panoramas. Cette enveloppe financière est rendue disponible grâce à l'entente conclue entre la MRC des Etchemins et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FFR);

QUE ce projet soit préparé conformément aux orientations soumises au conseil par la directrice générale, pour le réaménagement du jardin Entre ciel et terre, incluant l'achat de lunette fixe, l'ajout de tuiles et de tables à pique-nique, le travail de retrait et remplacement de végétaux, etc..

Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu, le tout en respectant le montage financier proposé prévoyant un coût total de 97 517,09\$ taxes nettes;

Que la directrice générale, madame Stéphanie Lamontagne, soit autorisée à signer le formulaire de demande, le montage financier, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC des Etchemins, ainsi que tout autre document qui sera jugé utile ou nécessaire aux fins de l'obtention de cette aide financière.

ADOPTÉE

09-06-25

5.9 - Remboursement des passes journalières au Parc du Massif du sud

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE CONTINUER de rembourser, jusqu'au 30 novembre 2025, le prix de la passe journalière des résidents de Saint-Magloire qui fréquentent le Parc du Massif du sud, sur présentation, dans les 30 jours de la visite, du reçu et d'une preuve de résidence.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE

10-06-25

6.1 - PAVL - volet double vocation

DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Magloire, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2024.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (KM)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année (2024)
Rang du lac	1,53 km	Bois	151
Rang St-Anselme	3,99 km	Bois	560
Rang St-Cyrille	3,18 km	Bois	283
Rang de Bellechasse	4 km	Bois	96
Rang St-Charles	2,92 km	Bois	26
Rang St-Hilaire	3,63 km	Bois	68
Rang St-Armand	7,37 km	Bois	176
Rang St-Joseph	6,43 km	Bois	50
Rang Ste-Marie	1,7 km	Bois	44
Rang St-Léon	4,40 km	Bois	89

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente les informations qu'il a été possible d'obtenir quant à la situation du transport lourd pour l'année 2023.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (KM)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année (2023)
Rang du lac	7,40 km	Bois	182
Rang St-Anselme	3,99 km	Bois	73
Rang St-Cyrille	3,18 km	Bois	204
Rang de Bellechasse	6,55 km	Bois	255
Rang St-Charles	3 km	Bois	180
Rang St-Hilaire	3,09 km	Bois	91
Rang St-Armand	7,37 km	Bois	117
Rang St-Joseph	6,43 km	Bois	296
Rang Ste-Marie	1,70 km	Bois	147
Rang St-Léon	4,40 km	Bois	126

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente les informations qu'il a été possible d'obtenir quant à la situation du transport lourd pour l'année 2022.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (KM)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année (2022)
Rang du lac	7,40 km	Bois	101
Rang St-Anselme	3 km	Bois	110
Rang St-Cyrille	3,18 km	Bois	146
Rang de Bellechasse	6,55 km	Bois	350
Rang St-Charles	4,00 km	Bois	209
Rang St-Hilaire	3,5 km	Bois	94
Rang St-Armand	7,37 km	Bois	150
Rang St-Joseph	6,43 km	Bois	285
Rang Ste-Marie	2,00 km	Bois	152
Rang St-Léon	4,40 km	Bois	172

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Martine Rouillard,
Appuyé par Gino Tanguay,
Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Magloire :

DE DEMANDER au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés pour 2024, et ce, sur une longueur totale de 39,15 kilomètres

DE DEMANDER au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés pour 2023, et ce, sur une longueur totale de 47,11 kilomètres

DE DEMANDER au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés pour 2022, et ce, sur une longueur totale de 47,83 kilomètres

DE BONIFIER la résolution 20-10-24 avec les informations additionnelles mentionnées à la présente résolution

D'AUTORISER la directrice générale, Stéphanie Lamontagne, à signer la (les) demande(s) ainsi qu'à produire tout autre document ou information qui serait utile ou nécessaire aux fins ci-dessus.

ADOPTÉE

11-06-25

6.2 - Achat de signalisation

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER l'achat de signalisation routière suivant la soumission SC 64271 de Spectralité SignOplus, pour une somme d'environ 1850,80\$ + taxes.

D'AUTORISER la directrice générale à faire l'ajout d'affiches d'adresse, type 911, à cette commande.

ADOPTÉE

12-06-25

7 - SÉCURITÉ INCENDIE - ENTENTE POUR L'ACHAT D'UN SYSTÈME D'AIR RESPIRABLE

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a adopté la résolution no. 2024-11-31 lors de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2024, confirmant l'achat d'un système d'alimentation en air respirable;

ATTENDU QUE 12 municipalités de la MRC ont confirmé, par résolution, leur engagement à financer le coût d'acquisition dudit système;

ATTENDU QUE le montant prévu pour l'achat de l'équipement a été prélevé directement aux quotes-parts des municipalités concernées sur les budgets 2024 et 2025 de la MRC;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Magloire est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'achat, l'entretien, l'inspection et l'utilisation d'un système d'alimentation d'air respirable de la MRC des Etchemins;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de ladite entente et est en accord avec celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE monsieur le maire Daniel Thibault et madame la directrice générale Stéphanie Lamontagne, sont autorisés à signer ladite entente relative à l'achat, l'entretien, l'inspection et l'utilisation d'un système d'air respirable;

QUE ladite entente prendra effet dès la signature de toutes les parties, pour une période de cinq (5) ans renouvelable, et abolira toute entente précédente aux mêmes fins.

ADOPTÉE

8 - LÉGISLATION

8.1 - Avis de motion du Règlement 384-25 abrogeant le règlement 355-22

Avis de motion au « Règlement 384-25 »

Je, soussigné, Gino Tanguay, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 384-25 ayant pour objet d'abroger la réglementation antérieure sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Un projet de règlement est également déposé à la présente séance.

Gino Tanguay, conseiller

9 - CORRESPONDANCE

9.1 - Invitation à l'AGA de Parentaime

Le conseil est informé de l'invitation à assister à l'assemblée générale annuelle de l'organisme Parentaime qui aura lieu le 10 juin 2025 à Lac-Etchemin.

9.2 - Invitation à l'AGA de Nouvel-Essor

Le Conseil est informé que Nouvel Essor tiendra une assemblée générale extraordinaire (AGE) le mercredi 18 juin à 13 h 30, à la Salle J.A.-Nadeau de Sainte-Rose, afin d'adopter les modifications à nos règlements généraux. L'assemblée générale annuelle (AGA) suivra.

9.3 - Invitation à l'AGA de l'Essentiel des Etchemins

Le conseil est informé de l'invitation à assister à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme L'Essentiel des Etchemins qui aura lieu le mardi, le 17 juin 2025 à 9h30 à la salle communautaire de St-Louis-de-Gonzague.

9.4 - Invitation à l'AGA du Carrefour jeunesse emploi

Le conseil est informé de l'invitation à assister à l'assemblée générale annuelle du Carrefour jeunesse emploi qui aura lieu le jeudi 19 juin 2025 à 17h00 à la Salle du Club des générations – OTJ Ste-Germaine Station.

9.5 - Remerciement des organisatrices du Country Aunts

Les organisatrices du Festival Country Aunts ont transmis une lettre de remerciement au conseil municipal pour sa participation à cet événement.

10 - VARIA

13-06-25

10.1 - AGRO AUX ETCHEMINS

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE DONNER deux cents dollars (200,00\$) à la MRC des Etchemins, en soutien dans le cadre du programme AGRO aux Etchemins auquel 2 entreprises de Saint-Magloire participent.

ADOPTÉE

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

14-06-25

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h32.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Stéphanie Lamontagne
Directrice générale et greffière-trésorière